

Paris, le 22 septembre 2020

Maintien des élections et continuité d'activité à la Cipav

La Cipav confirme que les élections visant à renouveler le conseil d'administration se dérouleront comme prévu du 23 novembre au 7 décembre 2020.

D'ici là, les prérogatives du conseil d'administration – notamment la gestion des placements des réserves de la Cipav et l'organisation des élections – sont exercées sous la supervision de Jean-Louis Rey, administrateur provisoire jusqu'au 31 décembre 2020.

Le conseil d'administration renouvelé rentrera en fonction en 2021.



À propos de La Cipav

La Cipav, caisse interprofessionnelle des professions libérales, est un organisme de droit privé placé sous la tutelle de l'État qui exerce une mission de service public. Elle a la charge de gérer les régimes obligatoires de retraite (base et complémentaire) et de prévoyance au profit des professions libérales qu'elle protège. La gestion du régime de retraite de base, dont les règles sont les mêmes pour toutes les sections professionnelles de professions libérales (caisses des médecins, des vétérinaires, des pharmaciens, etc.), est déléguée par la CNAVPL (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales).

La Cipav exerce ses missions de service public avec le souci permanent d'amélioration de la performance de gestion, de la qualité de service, de la préservation des droits et des intérêts de la population couverte et la responsabilité d'assurer la pérennité du modèle dans le temps.

Elle recouvre en moyenne chaque année un milliard quatre cent millions de cotisations retraite et verse six cent cinquante millions de prestations à ses adhérents retraités. Les engagements de la Cipav concernent plus d'un million quatre cent mille professionnels libéraux non retraités qui ont acquis des droits futurs à la retraite auprès d'elle.

La Cipav
9 rue de Vienne – 75403 Paris CEDEX 08 accessible
<https://www.lacipav.fr/>



Contact médias

La Cipav
Emilie de Chezelles – 07 77 26 24 60